

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Avenants aux marchés de travaux lots 02, 04, 05, 07, 08, 09 et 11.

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les marchés relatifs à la réhabilitation et la restructuration de bâtiments sur le site de la Plaine d'Ansot en vue de la création du Muséum d'histoire naturelle et du Pôle environnemental et patrimonial ont été attribués pour un montant de 1 559 535,85 € HT.

Le total des surfaces ainsi obtenu dans l'œuvre est de 1 000 m<sup>2</sup> répartis de la façon suivante : bât B (écurie) : 280 m<sup>2</sup> ; bât C (grange) : 190 m<sup>2</sup> ; bât D, E, F (maison et granges contiguës) : 530 m<sup>2</sup>.

En cours de travaux, s'agissant de démolition puis de reconstruction de bâtiments, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux imprévus lors des études de structures. De plus, certaines adaptations ont été décidées sur la nature des revêtements de sol à poser. Enfin, la rédaction détaillée du projet muséographique rend nécessaire une évolution des surfaces d'exposition, ce qui implique de revoir à la marge certaines prestations de différents corps d'état.

En complément d'une première série d'avenants ayant fait l'objet d'une délibération en date du 23 juillet 2009, les modifications aux marchés sur lesquelles le Conseil municipal est invité à se prononcer aujourd'hui sont les suivantes :

Lots	Titulaires	Montant € HT Marchés	Avenant Juillet 09	Avenant octobre 09	Total avenants	Variation/ marché %
02 Charpente	MCE	168 068,66	2 915,47  Pas de suite donnée	4 115,47 Annule et remplace l'avenant 1 comportant une moins-value déjà prise en compte dans le lot 5	4 115,47	2,45
04 Menuis Extérieures	MCE	37 718,00	1 639,00	4 457,00	6 096,00	16,16
05 Menuis intérieures	MCE	81 237,90	14 634,00	12 132,00	26 766,00	32,94
07 Sols durs	SOL ADOUR	8 224,79	/	3 794,53	3 794,53	46,13
08 Sols souples	SOL ADOUR	9 862,82	2 900,37	- 2 239,80	660,57	6,70
09 Peintures	Pau Peintures	31 953,70	/	8 764,08	8 764,08	27,40
11 Electricité	INEO	442 123,03	18 901,81	12 371,74	31 273,55	29,76

L'ensemble des avenants qui affectent les marchés de travaux est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

	En euros HT
Montant initial de tous les lots	1 559 535,85
Avenants modificatifs objets de la délibération du mois de juillet 09	96 851,42
Avenants modificatifs objets de la présente délibération	43 395,02
Total de ces avenants	140 246,44
Pourcentage d'augmentation totale par rapport au montant initial	8,99 %

La commission d'appel d'offres saisie pour se prononcer sur les avenants aux lots 4, 5, 7, 8, 9 et 11 s'est réunie le 8 octobre 2009 et a donné un avis favorable.

Afin de poursuivre le chantier en cours, je vous demande d'approuver les présents avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.